



CHAMBRE SYNDICALE DES EMPLOYES ET CADRES
C.G.T. - FORCE OUVRIERE
des organismes de sécurité sociale et allocations familiales de la région Ile-de-France

3, rue du Château d'Eau 75010 PARIS - 5^{ème} étage - Bureau 532
Tél. 01 42 02 26 79 / Mail : ch.synd.fossafrp@wanadoo.fr

COMPTE RENDU COMMISSION DOM-COM DU 04 OCTOBRE 2024

<u>Date : 04/10/2024</u>	<u>Destinataire : à l'ensemble des syndiqués</u>
<u>Heure de début : 9h30</u>	<u>Heure de fin : 12h30</u>

Présents :

- Rudy ATTAUD CPAM 75
- Claude Jean-Rose-Charlotte CAF 75
- Didier Dru CAF 78
- Laurent Bassonville CPAM 91
- Christine STEWARD CPAM 91
- Aurélie Ekoka-priso CPAM 91
- Diane Jean-Baptiste CPAM 92
- Yahya DEROUICH CPAM 92
- James CPAM 92
- Maïmouna TRAORE CPAM 94
- Lydia Devonin CAF 94
- Sarah Angèle CPAM 95
- Véronique Chataigne CAF 95
- Dimitri Essart CAF 95

Excusés :

- Jennifer Guiouanna CPAM 75
- Murielle Marteau CPAM 93
- Monica Lubrano CPAM 93

La commission DROM-COM s'est réunie le 4 Octobre 2024 à la Chambre syndicale de Paris.

Ordre du jour :

- Situation générale métropole et DROM-COM
 - Recensement de nos droits par département afin de pouvoir l'envoyer à l'UCANSS (Tableau à compléter)
 - Discussion et rédaction des revendications pour un futur courrier au directeur UCANSS/COMEX
 - Motion de soutien aux syndicalistes antillais dans leur lutte contre la vie chère et aux militants Kanaks.
- Questions diverses

1° Situation générale métropole et DROM-COM

La situation générale en France reste toujours aussi catastrophique. A l'occasion des élections législatives en juin dernier, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant mais aujourd'hui, rien ne bouge, nous sommes toujours en attente de notre nouveau gouvernement. Dans tous les cas, FO s'opposera à toute politique d'austérité du nouveau gouvernement.

En ce qui concerne, depuis début septembre, la Martinique est secouée par un mouvement de contestation contre la vie chère. Lors de ces rassemblements pacifiques, une nouvelle fois éclipsés par des violences urbaines dans la nuit de mardi à mercredi, les manifestants demandent un alignement des prix sur ceux appliqués en métropole.

À l'origine, la contestation vise un enjeu stratégique : la distribution alimentaire dans cette région française d'outre-mer. Le Grand Port de la Martinique, point d'entrée et de sortie de 98 % des marchandises du territoire, est paralysé par des actions de protestation depuis le 1er septembre.

Parmi les pistes proposées pour baisser le coût de la vie, outre une baisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), mais aussi la suppression pour 54 familles de produits de l'octroi de mer, un impôt spécifique à l'origine ancienne, et à l'utilité contestée.

Un impôt hérité de l'Ancien Régime :

Créée à la Martinique en 1670 et prélevée à l'origine sur tous les produits arrivant par la mer, cette taxe découle directement des droits d'octroi perçus à l'entrée des villes sous l'Ancien Régime. A partir du XIXe siècle, « l'octroi aux portes de mer » constitue une recette ordinaire du budget des communes à la Martinique (depuis 1819) avant d'être étendu à la Guadeloupe (1825), La Réunion (1850) et enfin la Guyane (1878).

Après la seconde guerre mondiale, la taxe aurait logiquement dû disparaître avec le nouveau statut de départements d'outre-mer de ces territoires, mais elle est maintenue par des dérogations, pour pallier le manque de ressources locales. Cette taxe spécifique aux territoires ultramarins – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte – contribue, aujourd'hui, au financement des collectivités ultramarines en taxant les biens importés, y compris de France métropolitaine, mais aussi ceux produits sur place, avec un taux moins élevé.

Une exception autorisée par l'Union européenne :

Cette taxe répond à une logique économique de protectionnisme et de développement de l'économie locale. Sur une liste de produits, les collectivités peuvent décider d'une taxation différenciée entre les biens importés et les mêmes biens produits localement, en vue de

Compenser le surcoût. Ce différentiel d'octroi de mer peut varier de 20 % à 30 % selon les produits.

Les modalités de collecte de cette taxe sont complexes, en raison des multiples bénéficiaires (communes, collectivités départementales, régionales ou territoriales uniques) ainsi que des nombreuses catégories d'exonérations, ou encore des taux qui peuvent être fixés et modulés par les collectivités locales.

Dans le quotidien des antillais, le poids de cette taxe par habitant est en nette augmentation depuis 2020. **Elle représente l'équivalent de 949 euros par Martiniquais et par an.**
A la Guadeloupe, l'octroi de mer se chiffre à 970 euros par personne, incroyable mais vrai !!!

2° Recensement (En cours de mise en page).

Pour les organismes qui ne l'auraient pas complété, le tableau vierge est en pièces jointe.

3° Discussion et revendications pour courrier Directeur UCANSS/COMEX.

Une lecture a été faite du dernier courrier envoyé à l'UCANSS par la fédération FO avec toutes les demandes portées par la Commission DOM-TOM du moment qui avait demandé une entrevue avec le Président du COMEX/UCANS souhaitée en février 2011.

Voici ce que la Commission DROM-COM demande à négocier :

- 1) La prise en charge d'un voyage à 100% pendant une période de 3 ans au lieu de 4 ans;
- 2) Deux jours supplémentaires pour le délai de route quel que soit le jour d'arrivée et de départs
- 3) En cas de décès, la prise en charge des frais de transport quelque soit la périodicité ou le cycle de 4 ans ainsi que trois jours supplémentaires pour le délai de route.
- 4) Prise en charge du déménagement pour le départ en retraite lorsque l'agent repart dans le DROM-COM dont il est originaire.
- 5) L'Octroi d'une prime de vie chère de 40% lors de la prise des congés dans le département dont l'agent est originaire
- 6) La prise en charge de 50 kg de denrées diverses par le fret et ou la prise en charge du nombre de Kilos autorisée au-delà des 15 kgs.
- 7) Par ailleurs, les commissaires ont fait remonter leur souhait que les Directions négocient des partenariats avec des agences dans les DROM-COM afin d'obtenir des prix avantageux en ce qui concerne les locations de voitures, Moto, Bateaux, locations agents et ayant droits.

4° Motion de soutien :

Motion de soutien au syndicaliste antillais dans leur lutte contre la vie chère

et aux militants Kanaks :

La Commission DROM - COM s'est réunie le 04/10/2024 et d'un commun accord a décidé d'adresser une motion de soutien au syndicaliste antillais (Martiniquais et Guadeloupéen).

Nous signataire de cette motion, exprimons notre solidarité pleine et entière avec les syndicalistes et travailleurs antillais engagés dans un combat légitime contre la vie chère et pour une justice sociale accrue sociale dans l'île.

Depuis trop longtemps, le peuple caribéen subit des prix démesurés sur des biens de première nécessité et les services essentiels et de consommation courante.

Ces inégalités particulièrement flagrantes dans les départements d'outre-mer constituent une véritable atteinte aux droits à une vie décente et exacerbe les écarts entre les citoyens de la métropole et ceux des Antilles.

Face à cette situation insupportable, les syndicalistes antillais avec courage et détermination ont décidés de se mobiliser pour défendre les droits des travailleurs et de l'ensemble de la population.

Ils dénoncent des pratiques commerciales abusives, des monopoles qui entretiennent la flambée des prix (le pack d'eau à 8€, la tablette de beurre à 9€, le pack de lait entier à 15€)

Et réclament des mesures concrètes pour une baisse du coût de la vie pour des salaires dignes et pour un accès équitable aux biens, à la santé et aux services.

Nous condamnons toute tentative de répression et de criminalisation de leur action syndicale et soutenons leur droit à manifester pacifiquement pour une société plus juste et égalitaire.

Nous demandons aux autorités locales et nationales de prendre en considération ces revendications légitimes et d'agir sans délai pour répondre à l'urgence de cette crise.

Nous réaffirmons ici notre soutien indéfectible à toutes les luttes contre la vie chère, pour la dignité et pour l'égalité des droits partout en France et plus particulièrement aux Antilles.

Par ailleurs, la Nouvelle Calédonie connaît des émeutes réprimées dans le sang par des compagnies de CRS.

La paix civile a été brisée par des Néocoloniaux d'un autre temps qui piétinent les accords de Nouméa.

De plus, beaucoup de militants kanaks ont été incarcérés en Métropole à plus de 17 000 km de leur patrie. Tandis que d'autres sont morts pour avoir défendus leur légitime conviction.

Nous, signataires de cette motion, demandons la libération de ces militants qui luttent contre le colonialisme, la conservation de la culture kanak.

Nous réaffirmons ici notre soutien indéfectible à la cause kanak et à la lutte pour l'indépendance et la reconnaissance de leurs droits.

Conclusion :

Un courrier vous sera adressé prochainement reprenant toutes les revendications des différents organismes en vue de négociations futures avec l'UCANSS.

Nous vous proposons la date du vendredi 17 janvier 2025 à la Bourse du travail.

Et revendiquons ceci : « Pa profité en lè nou » *

Merci d'envoyer votre réponse par le biais de la chambre syndicale au :
ch.synd.fossafrp@wanadoo.fr ou par le biais de votre syndicat.

**Ne faites pas de profits sur notre dos*